

Section :

36 - Sociologie, normes et règles

Objet du rapport d'évaluation :

Création de GDR

Code, intitulé de l'unité :

GA10_LABAYLE

Avis de la section

Ce groupe de recherche rassemblera le Centre de documentation et de recherches européennes (CDRE), EA 3004 de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (centre situé à Bayonne), le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC), EA 2320 de l'Université de Nanterre, l'UMR 6201 « Droit public comparé » de l'Université d'Aix-Marseille III, l'Equipe de droit international et comparé (CREDIP), EA 4185 de l'Université de Lyon III, l'Institut de recherche en droit européen, international et comparé (IRDEIC), EA 4211 de l'Université de Toulouse I. Tous ces centres ont obtenu de l'AERES une évaluation A+ ou A.

L'objet de ce groupement est de fédérer l'action des centres de recherche français spécialisés dans l'étude de l'Espace de Liberté, sécurité et justice de l'Union européenne (ELSJ). Il permettra de constituer un pôle d'expertise qui offrira aux juristes français, moins organisés et présents sur ce thème que leurs collègues étrangers, d'être plus aisément intégrés aux grands réseaux européens. Ce GDR apportera un soutien à la recherche, en particulier avec des co-directions de thèse. Il institutionnalisera des ateliers doctoraux européens sur l'ELSJ et valorisera la recherche par la réalisation d'outils documentaires.

Les programmes de recherche proposés pour la durée du groupement (4 ans) sont : les droits fondamentaux et l'immigration ; le modèle européen à l'épreuve de l'ELSJ ; l'espace commun, valeurs et réalisations de l'ELSJ ; le marché intérieur et l'ESLJ : ruptures et convergences ; les instruments de l'ELSJ, entre droit commun et reconnaissance mutuelle. Ainsi seront couverts, dans une approche transdisciplinaire, tous les aspects de l'ESLJ sous l'autorité d'universitaires et de centres de recherche largement reconnus sur ces questions et déjà fréquemment sollicités par les instances nationales et européennes.

Devant l'intérêt scientifique manifeste de ce groupement et la nécessité à laquelle il répond pour la recherche française en droit européen, en soulignant la grande compétence et l'évidente notoriété des universitaires qui portent ce projet ainsi que la qualité des centres de recherche concernés, la section émet un avis très favorable à la création de ce groupe de recherche.

Avis très favorable

Philippe AUVERGNON
Président(e) de la section
le 29/11/2010

Avis très favorable